



ALGERIE TELECOM  
DIRECTION OPERATIONNELLE DE Relizane

Sous-Direction technique  
Département étude et planification réseau d'accès

Relizane le 03/09/2020

**Décision de résiliation du contrat N°14/2020 du 25/03/2020**

- \*Vu le statut de l'entreprise publique économique Algérie Telecom, société par action ;
- \*Vu la procédure de passation des marchés d'Algérie Telecom de janvier 2019 ;
- \*Vu le contrat N°14 du 25/03/2020 liant l'entreprise Algérie Telecom représentée par le Direction Opérationnelle de Relizane avec l'entreprise BELMEHDI Mohamed ;
- \*Vu le bon de commande système N°200172 du 22/06/2020 et le bon de commande système N°200173 du 22/06/2020 qui ont pour objet « réalisation des travaux de canalisation » par lot :  
  - LOT N°01 : FTTH SN Métal complément Relizane.
  - LOT N°02 : Cité 130+40+20 logts Sidi M'hamed Benaouda.
- \*Vu l'ordre de service de démarrage des travaux :  
  - ODS N° 83/2020 du 08/06/2020 LOT N°01.
  - ODS N° 84/2020 du 08/06/2020 LOT N°02.
- \*Vu les mises en demeure du 23 juin 2020, du 10/08/2020 et du 24/08/2020 adressées à l'entreprise BELMEHDI Mohamed sise Rue Mimouni Lahcen N°128 –W. Relizane, inscrit au registre de commerce sous N°086259 /18- 48/00 , concernant le non-respect des engagements du cocontractant envers Algérie Telecom, la Direction Opérationnelle de Relizane.

**Décide :**

- Article 1** : il est procédé à la résiliation du contrat N°14/2020 du 25/03/2020 conclu entre la Direction Opérationnelle de Relizane et l'entreprise BELMEHDI Mohamed,
- Article 2** : la résiliation est prononcée aux torts exclusifs du cocontractant ETP BELMEHDI Mohamed et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux clauses contractuelles suscité notamment sur l'article : condition de résiliation.
- Article 3** : il est procédé à la reddition des comptes.
- Article 4** : Madame la sous-Directrice technique, et Monsieur le Chef département des finances sont chargé, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.
- Article 5** : La présente décision entrera en vigueur dès sa signature par le Directeur opérationnel.

Le Directeur



Directeur Opérationnel  
de Relizane  
*BOUFEDJI Mohamed*